

Commune de Nandrin
Au Collège communal
Place Ovide Musin, 1
4550 NANDRIN

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,

En vertu des articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et des articles 8 et 11 du Règlement d'ordre intérieur du conseil communal, nous avons l'honneur d'introduire une demande de convocation du conseil communal qui se tiendra le mardi 22 novembre 2016 à 20h00 à la salle du conseil, place A. Botty n° 1 à 4550 Nandrin.

Point à introduire à l'ordre du jour de la réunion :

1. Patrimoine communal : Préservation du bâtiment sis Place O. Musin n° 1 à 4550 Nandrin (bâtiment de l'administration contenant la salle du Collège communal)/Approbation.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de nos sentiments très distingués.

Les membres du conseil introduisant la demande :

Marc EVRARD	Benoît RAMELOT	Vincent LICATA
Didier MAKA	Eric COP	Guy MOTTET
Bogdan PIOTROWSKI	Alain HENRY	

Annexe : Projet de délibération.